

Convention Nationale du Sport – CNOSF – 20 Novembre 2008

Intervention de Marie-Christine Gillet, présidente de FieldTurf Tarkett Europe

Je suis ravie de pouvoir m'exprimer devant vous au nom du groupe Tarkett et de Tarkett Sports Europe (FieldTurf Tarkett), à l'occasion de la Convention Nationale du Sport. Je remercie les organisateurs de cet évènement, et en particulier le CNOSF, de nous permettre d'exprimer notre vision et notre témoignage quant à la question « Vers une nouvelle gouvernance pour le sport français? ».

Mon propos consistera à vous présenter le point de vue d'une entreprise française, le groupe Tarkett, face à la gouvernance du sport en France et à l'idée d'une nouvelle gouvernance.

Mais tout d'abord et brièvement, qui sommes-nous ?

Avec un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros en 2007, Tarkett est le leader mondial en matière de solutions innovantes et durables pour les revêtements de sols et les surfaces de sports. Environ 9000 employés sont au service des clients Tarkett dans plus de 100 pays et 28 unités de production. Depuis 2007, Tarkett est détenu à parts égales (50/50) par la famille Deconinck et par des fonds d'investissements affiliés à KKR. Tarkett est l'un des 7 partenaires officiels du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Tarkett et l'Olympisme

En tant que partenaire officiel du Comité National Olympique et Sportif Français, le groupe s Tarkett a été fier de soutenir plus de 300 athlètes français dans leur aventure aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin. C'est un partenariat qui nous associe jusqu'aux prochains jeux de Vancouver 2010 et Londres 2012.

Les gens d'une entreprise s'inspirent de certaines valeurs. Chez Tarkett, nous partageons tous les jours quelques valeurs communes avec l'olympisme: esprit d'équipe, intégrité, respect d'autrui et la quête de l'excellence.

Tarkett dans le Sport

Tarkett est depuis longtemps engagé dans la passion et la pratique du sport. Tarkett Sports / FieldTurf Tarkett, division sport du Groupe Tarkett, est un leader mondial des revêtements de sols sportifs extérieurs et intérieurs, avec un million de m² de surfaces sportives installées en France et 11 millions dans une centaine de pays à travers le monde. Nos surfaces et solutions sportives vont du gazon synthétique pour le football, le rugby, le golf au PVC, bois, linoléum, systèmes, résines pour de nombreuses pratiques indoor, en passant par les résines pour les pistes d'athlétisme. Pour qualifier le positionnement de notre offre, nous pourrions reprendre une expression chère à Pierre de Coubertin « tous les sports, pour tous ».

En complément de son soutien à l'Equipe de France Olympique, Tarkett travaille et travaillera en étroite collaboration avec le CNOSF afin d'étudier en détail les besoins des différents acteurs du mouvement sportif et proposer ainsi les meilleures solutions techniques pour une pratique sportive performante et en toute sécurité.

Ceci étant posé, quel est notre point de vue quant à une nouvelle gouvernance du sport en France ?

Le sport français repose sur 4 grands piliers : le mouvement sportif, l'état, les collectivités territoriales et le monde économique. La question que nous nous posons est pourquoi ne pas aller vers une gouvernance partagée entre ces 4 piliers ?

Attachons nous à réfléchir au 4^{ème} pilier cité : le monde économique dont fait partie l'entreprise.

1- En effet, l'entreprise est un acteur économique majeur en France (et Tarkett en fait partie) :

Cet acteur joue un rôle plein et entier dans le sport, dans son développement, dans son financement.

Oui l'entreprise participe au financement du sport en France mais, ne soyons pas hypocrites, les raisons pour lesquelles l'entreprise investit en sponsoring, comme partenaire du sport de haut niveau, sont des raisons d'image de l'entreprise (rayonnement du sport français et de ses sportifs ; le sport fait rêver tout le monde) et d'association aux valeurs

positives du sport (sur le plan interne et externe à l'entreprise). C'est une des raisons qui ont amené Tarkett à conclure un partenariat avec le CNOSF.

2 - L'entreprise est aussi un acteur social :

Elle constitue elle-même une communauté qui tisse des liens avec d'autres communautés au plan local, régional, national, voire international.

Nous parlons ici d'actions et de financement hors sport de haut niveau, impliquant l'entreprise dans une démarche plus orientée vers les jeunes et le sport au quotidien, en club ou à l'école ; nous considérons que l'entreprise contribue ainsi à l'éducation et à l'intégration par le sport. N'est-ce pas là un signe fort d'engagement dans le sport français ?

3- L'entreprise investit en R&D (Tarkett en est un bel exemple que je vais utiliser), pourquoi ?

a- pour imaginer des solutions innovantes (par exemple des surfaces sportives pour les équipements sportifs ou des revêtements de sols bâtiment, pour les lieux de vie autour du stade ou du gymnase),

b- pour faire évoluer les surfaces sportives vers le meilleur compromis possible entre performance et sécurité (par exemple le gazon synthétique de Tarkett permet de réduire de manière considérable les risques d'accident sur les joueurs, sur les athlètes, comparé aux risques encourus sur le gazon naturel ; sachez que pour développer les surfaces connues sous le nom FieldTurf et Prestige, l'entreprise a déposé plus de 30 brevets),

c- pour offrir des solutions innovantes qui répondent aux problématiques de tous les pratiquants y compris les pratiquants souffrant d'un handicap dont nous ne reconnaissons pas assez les performances (à ce titre, Tarkett s'engage dans un partenariat avec la Fédération Handisport qui sera officiellement signé la semaine prochaine, et ceci pour aller encore plus loin dans la prise en compte des besoins),

d- pour créer des solutions innovantes qui s'inscrivent dans la ligne du développement durable et de l'éco responsabilité (un nouvel exemple en gazon synthétique ; savez-vous que pour un stade sur une année, le gazon synthétique permet d'économiser 2 millions de litres d'eau (2 fois plus dans les pays chauds), d'éliminer 12

traitements de pesticides par an et 1.5 tonne d'engrais par an, de recycler 39000 pneus VL pour un terrain de foot) ? C'est ce que nous appelons un véritablement engagement en R&D pour arriver à de telles performances.

e- pour penser des solutions pour que les équipements sportifs vivent en dehors des manifestations sportives, pour permettre un meilleur retour sur investissement (je prendrai encore l'exemple de notre gazon synthétique qui permet une qualité de jeu égale et uniforme 365 jours par an, donc un retour sur investissement plus rapide (1 an pour un stade pro et -4ans pour un stade amateur)

f- pour que les équipements liés à la « pratique scolaire du sport » soient le mieux adaptés possible (confort, sécurité, acoustique),

g- pour que l'entreprise offre des solutions produits et services en fonction de la segmentation territoriale des besoins en terme d'équipements sportifs,

Et bien l'entreprise acteur économique, acteur social, acteur recherche et développement, acteur éco responsable, peut souhaiter un changement du modèle d'organisation de la gouvernance du sport en France, peut souhaiter être associée à cette gouvernance.

C'est ainsi que nous en arrivons à l'idée d'une gouvernance partagée pour le sport en France.

Que l'entreprise soit considérée et reconnue comme un acteur adulte et responsable, qui a un rôle à jouer dans la gouvernance du sport en France, à travers son soutien financier, mais aussi à travers le développement et l'innovation et enfin à travers de nouvelles idées liées au management de l'entreprise et aux schémas de prise de décisions.

Il s'agit là d'un engagement fort de la part de l'entreprise qu'il nous semble fondamental d'assumer, au niveau local comme au niveau national.

Nous sommes bien conscients qu'une telle évolution ne peut intervenir brutalement, qu'elle nécessite une réflexion et un travail en profondeur pour réformer la gouvernance du sport en France, mais nous disons aujourd'hui notre souhait ferme de voir évoluer la gouvernance du sport en France vers une gouvernance partagée s'appuyant sur les 4 piliers cités au début et impliquant l'entreprise comme un acteur à part entière.

Reste bien entendu à répondre au comment ? à quelles incitations possibles de manière à entraîner de nombreuses entreprises dans le sillage ? Qui représente l'entreprise dans ce nouveau modèle ? Quels objectifs ? Quel plan d'actions ? Quels moyens ? Mais je ne m'engagerai pas dans cette voie pour le moment !

En conclusion, notre souhait et notre attente sont de voir évoluer la gouvernance du sport en France vers une nouvelle gouvernance partagée, intégrant l'entreprise. Tarkett est prêt à s'engager dans cette voie.

Je vous remercie pour attention.

Marie-Christine Gillet
Présidente FieldTurf Tarkett Europe (Tarkett Sports Europe)